

Cimetière protestant de La Boislinière



Après la Révocation de l'Edit de Nantes par Louis XIV en 1685, seuls les catholiques ont droit aux cimetières officiels. Les protestants ne peuvent donc pas y enterrer leurs morts. La seule possibilité qui leur reste est l'inhumation, de nuit, dans leur jardin ou leur champ, après autorisation. Cela permettait aussi d'éviter la visite du curé au malade ou au mourant, souvent assortie d'une conversion tardive.

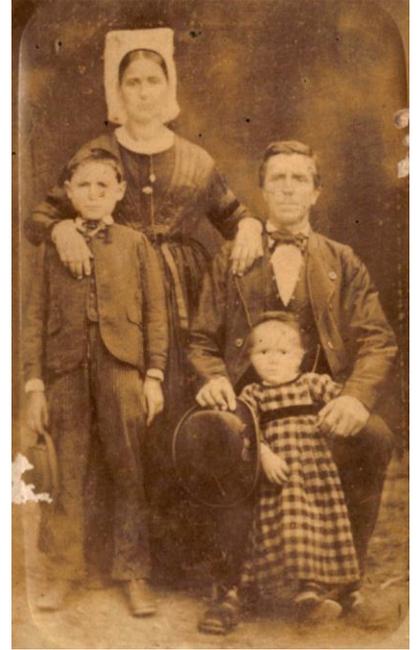
C'est l'origine des cimetières protestants familiaux comme celui ci.

Dans les premiers temps les tombes sont très simples, sans marques et anonymes.

Avec l'Edit de Tolérance (Louis XVI 1787) les autorités royales reconnaissent cette pratique.

Au XIXème siècle, dans les communes où il y avait plusieurs confessions, chacun devait avoir un lieu d'inhumation particulier (Un catholique, un protestant: comme à Rochetretoux). Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul cimetière, on le partageait par un mur (Saint Prouant).

Actuellement, les cimetières privés sont autorisés, s'ils existaient déjà. Quant aux cimetières publics, ils ne font plus aucune distinction religieuse.



Ici sont inhumées les familles Bridonneau (forgerons de La Boislinière), Bléteau, Flandrois, Sarrazin, qui ont encore des descendants. Le dernier porté en terre date de 1960.

Les tombes y sont toujours très sobres, mais un verset de la bible peut parfois y être gravé. En revanche, il n'y a jamais d'invitation à prier pour les morts. Les seuls ornements que l'on peut y trouver sont une croix latine ou une croix huguenote.

Les enterrements, ici, sont l'occasion d'un retour au hameau, près des siens, sans ce sentiment d'anonymat des cimetières des villes.

